

## DÉLIBÉRATION n° 2018/246

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESPARROS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT-BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT et François DABEZIES

**Présents suppléants** : Christine FAUGERE, Jean-Michel VIAU

**Titulaires ayant donné procuration** : Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Isabelle ORTE à Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Joël DEVAUD à Pierre DUMAINE, Monique MARTIN à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Bernard PRIEUR à Jean-Marie DUTHU

**Absents excusés**: Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Marie VIGNES, Maurice CABARROU, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Alain PIASER, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Philippe LACOSTE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

### Objet : Finances - Décision modificative n°3 du budget principal

Dans le cadre du programme de rénovation du bâtiment d'accueil du Gouffre d'Esparros, une somme de 50 000€ avait été prévue en dépenses au budget 2018 et une somme de 36 000 € en recettes correspondant à la valorisation des CEE.

Aujourd'hui, trois subventions nous sont pré-accordées afin de pouvoir réaliser des travaux complémentaires, sur la base d'un montant total de travaux de 103 932 € TTC :

Etat (DETR) : 10 000 € / Département : 31 178 € / Région : 12 754 €

Il est proposé de modifier le budget afin de pouvoir intégrer le montant des subventions et le coût des travaux pour un montant de 103 932 €.

Soit, en section d'investissement :

#### Dépenses

Compte 2313 - Service SITES - Fonction 95	+ 53 932 €
<b>Total</b>	<b>+ 53 932 €</b>

### Recettes

Compte 1311 « Subvention Etat » - Service SITES - Fonction 95	+ 10 000 €
Compte 1312 « Subvention Région » - Service SITES - Fonction 95	+ 12 754 €
Compte 1313 « Subvention Département » - Service SITES - Fonction 95	+ 31 178 €
<b>Total</b>	<b>+ 53 932 €</b>

- Une modification du budget est également nécessaire pour intégrer en restes à réaliser le coût total des programmes de travaux d'éclairage public de la 2<sup>e</sup> tranche de TEPCV et solder les opérations en cours avant la restitution de la compétence aux communes.

### Dépenses

Compte 2041512 « Subvention d'équipements » Service EP - Fonction 814	+ 66 332 €
Compte 21534 « Constructions réseaux d'élect. » Service EP - Fonction 814	- 13 542 €
<b>Total</b>	<b>+ 52 790 €</b>

### Recettes

Compte 1321 « Subvention Etat » Service EP - Fonction 814	+ 60 000 €
Compte 13241 « Fonds de concours communes » Service EP - Fonction 814	- 7 210 €
<b>Total</b>	<b>+ 52 790 €</b>

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

### **DECIDE**

- d'adopter la décision budgétaire modificative n°3 ci-dessous pour le budget principal :

### **Section d'investissement**

#### Dépenses

Compte 2313 « Travaux » - Service SITES - Fonction 95	+ 53 932 €
Compte 2041512 « Subvention d'équipements » - Service EP - Fonction 814	+ 66 332 €
Compte 21534 « Constructions réseaux d'élect. » - Service EP - Fonction 814	- 13 542 €
<b>Total</b>	<b>+ 106 722 €</b>

#### Recettes

Compte 1311 « Subvention Etat » - Service SITES - Fonction 95	+ 10 000 €
Compte 1312 « Subvention Région » - Service SITES - Fonction 95	+ 12 754 €
Compte 1313 « Subvention Département » - Service SITES - Fonction 95	+ 31 178 €
Compte 1321 « Subvention Etat » Service EP - Fonction 814	+ 60 000 €
Compte 13241 « Fonds de concours communes » Service EP - Fonction 814	- 7 210 €
<b>Total</b>	<b>+ 106 722 €</b>

Pour copie conforme,  
Le Président

Affichée le

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification